**L’efficacité des médicaments génériques refait polémique**

Alors qu’à Tahiti l’obligation de prescrire des médicaments génériques est entrée en vigueur le 1er mars ; en Métropole une nouvelle polémique sur l’efficacité de ces médicaments de substitutions enfle.

Le fauteur de trouble n’est autre que le dernier rapport de l’académie de médecine, rédigé par le professeur Charles Joël Menkès. Il a été publié le 14 février dernier. Celui-ci stipule que les génériques sont moins efficaces que les originaux.

Les précisions avec Jennifer Rofes :

*Le générique n’est pas la copie conforme de la spécialité princeps, c’est ce que révèle Charles Joël Menkès dans ce rapport.*

*Il n’est pas identique dans sa présentation.*

*Les comprimés pouveut être remplacés par des gélules. La nature de l’excipient n’est pas non plus la même. Ce changement peut occasionner chez certaines personnes des réactions allergiques plus ou moins sévères, notamment chez les plus jeunes avec les formes orales des antibiotiques à usage pédiatrique.*

*Le rapport met également en avant les observations révélées par les pratiques clinique, sur les antibiotiques, génériques,certains seraient d’une moins bonne efficacité et le délai d’action plus long.*

*Le professeur Omar VESGA a aussi mis en évidence une différence d’efficacité des génériques de la vancomycine en le comparant à son princeps. Ceux-ci malgré une équivalence pharmaceutique* *parfaite révèlent une efficacité moindre notamment sur les staphylocoques résistants.*

Rappelons que depuis le 1er mars les pharmaciens ont désormais l’obligation de remplacer le princeps prescrit par le médecin par sa forme référente, sauf si le docteur a stipulé dans son ordonnance la mention NS, qui signifie non substituable.